



Dossier du BHI N° S3/3055

**LETTRE CIRCULAIRE 54/2013**  
**24 septembre 2013**

**RAPPORT DE LA 59<sup>ème</sup> SESSION**  
**DU SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA NAVIGATION DE L'OMI**

Références : A. LC de l'OHI 33/2013 du 29 mai - *Préparation de la 59<sup>ème</sup> session du sous-comité de la sécurité de la navigation de l'OMI*  
B. LC de l'OHI 40/2013 du 25 juin – *Rapport de la 92<sup>ème</sup> session du comité de la sécurité maritime de l'OMI et du colloque de l'OMI sur l'avenir de la sécurité des navires*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Ainsi que l'annonçait la lettre citée à la référence A, la 59<sup>ème</sup> session du sous-comité de la sécurité de la navigation de l'OMI (NAV 59) s'est tenue au siège de l'OMI, à Londres, du 2 au 6 septembre 2013. L'OHI y était représentée par le directeur Gilles Bessero et par les adjoints aux directeurs Anthony Pharaoh et David Wyatt. Les directeurs ou représentants de 13 services hydrographiques (Brésil, Canada, Danemark, France, Allemagne, Irlande, Japon, Pays-Bas, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, RU, USA et Venezuela) ont également assisté à la réunion au sein de leurs délégations nationales.

2. Le rapport complet du NAV 59 (NAV 59/20) sera publié sur le site web IMODOCS lorsqu'il sera disponible.

3. Il s'agissait de la session finale du sous-comité de la navigation (NAV) avant sa fusion avec le sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR) dans le sous-comité de la navigation, des communications, de la recherche et du sauvetage (NCSR) (cf. référence B).

4. L'ordre du jour du NAV 59 comprenait les sujets suivants qui présentent un intérêt pour les Etats membres de l'OHI :

Point 3 de l'ordre du jour : « Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes »;

Point 6 de l'ordre du jour : « Elaboration d'un plan d'application de la stratégie en matière d'e-navigation »;

Point 7 de l'ordre du jour : « Elaboration de principes et de nouveaux symboles pour les aides à la navigation AIS »;

Point 11 de l'ordre du jour : « Fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS » ;

Point 12 de l'ordre du jour : « Examen des questions concernant l'ECDIS pour l'application des prescriptions des règles V/19.2.10 et V/19.2.11 de la convention SOLAS relatives à leur emport »;

Point 13 de l'ordre du jour : « Elaboration de notes de bas de page explicatives se rapportant aux règles V/15, V/18, V/19 et V/27 de la convention SOLAS »; et

Point 19 de l'ordre du jour : « Divers » – Elaboration d'un code obligatoire pour les navires exploités dans les eaux polaires.

Le résumé des débats qui y ont été consacrés est le suivant :

Point 3 de l'ordre du jour - Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes

5. Le sous-comité a approuvé l'établissement de deux nouveaux dispositifs de séparation du trafic le long des côtes Pacifique et Caraïbes du Panama, d'une nouvelle mesure d'organisation du trafic maritime couvrant les récifs de la Grande Barrière et le détroit de Torres ainsi que des modifications du dispositif de séparation du trafic existant au large d'Ouessant, sur la côte nord ouest de la France. Ces nouvelles dispositions vont à présent être communiquées au comité de la sécurité maritime (MSC) en vue de leur adoption, lors de sa 93<sup>ème</sup> session de mai 2014. Leur entrée en vigueur interviendra six mois au moins après leur adoption par le MSC.

6. Les discussions en marge du groupe de travail chargé de l'organisation du trafic maritime ont montré que certains Etats côtiers qui ne font pas partie des Etats membres de l'OHI considèrent parfois que l'existence des cartes marines de leurs eaux va de soi lorsqu'ils supposent que l'existence de cartes marines publiées signifie qu'elles sont issues de levés appropriés. Le BHI envisage d'examiner les directives de l'OMI relatives à la soumission de mesures d'organisation du trafic pour déterminer si des directives additionnelles seraient utiles.

Point 6 de l'ordre du jour - Elaboration d'un plan d'application de la stratégie en matière d'e-navigation

7. Le sous-comité a poursuivi ses travaux sur l'élaboration d'un plan d'application de la stratégie en matière d'e-navigation en se concentrant sur le rapport du groupe de travail par correspondance intersession et les nombreux documents présentés par les Etats membres et les observateurs. Le sous-comité a pris note des progrès dans l'élaboration de l'architecture détaillée de l'e-navigation à bord, y compris le lien avec le développement et l'utilisation de la norme S-100 de l'OHI, et il a invité l'OHI, l'AISM et les autres organisations concernées à continuer de contribuer au développement de l'architecture. Le sous-comité a rétabli le groupe de travail par correspondance sur l'e-navigation et l'a chargé de finaliser le projet de plan d'application de la stratégie. Il a été demandé au groupe de travail par correspondance de remettre un rapport final à la première session du NCSR en juillet 2014.

8. Le mandat final du groupe de travail par correspondance, prenant en compte les commentaires du sous-comité, sera joint au rapport de la session.

9. La contribution de l'OHI aux travaux ultérieurs du groupe de travail par correspondance sur l'e-navigation et l'impact du développement de l'e-navigation sur les travaux de l'OHI seront examinés, en novembre, à la prochaine réunion du comité des services et des normes hydrographiques.

Point 7 de l'ordre du jour - Elaboration de principes et de nouveaux symboles pour les aides à la navigation AIS

10. Le sous-comité a examiné le rapport du groupe de travail par correspondance intersession sur les aides à la navigation AIS, qui incluait le premier projet de principes de l'OMI pour les aides à la navigation AIS, y compris la présentation des informations. Un groupe de rédaction a été créé pour finaliser le projet de principes.

11. Le sous-comité a approuvé la version finale du projet de principes présenté par le groupe de rédaction, lequel reconnaît la nécessité d'une coordination étroite avec les autorités cartographiques. Le sous-comité a approuvé le projet de circulaire du comité de la sécurité maritime sur les principes applicables à l'utilisation des aides à la navigation AIS. Le sous-comité a également approuvé le projet de circulaire SN sur l'amendement aux directives pour la présentation des symboles, termes et abréviations utilisés pour la navigation.

Point 11 de l'ordre du jour – Fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS

12. Le sous-comité a examiné une proposition, présentée par l'Australie, le Canada, l'Allemagne, la République de Corée, Singapour et le Royaume-Uni et co-parrainée par l'OHI, visant à fusionner les circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS traitant de la mise en œuvre des prescriptions d'emport dans la Convention SOLAS. La proposition comprenait un projet de « Guide de bonnes pratiques » qui avait été élaboré en partant de l'hypothèse que les circulaires en vigueur devraient être conservées, évitant ainsi d'avoir à revoir toutes les références croisées. Après de nombreuses discussions, le sous-comité NAV a demandé aux gouvernements membres de réexaminer le projet, aux fins de regrouper toutes les directives ayant trait aux questions relatives à l'ECDIS dans une nouvelle circulaire unique et d'abroger les circulaires existantes. Il a été demandé aux Etats membres de soumettre leurs nouvelles propositions à la 1<sup>ère</sup> réunion du NCSR.

Point 12 de l'ordre du jour – Examen des questions concernant les ECDIS pour l'application des prescriptions des règles V/19.2.10 et V/19.2.11 de la Convention SOLAS

13. Le sous-comité a noté les informations sur le fonctionnement des ECDIS présentées dans les documents soumis par le Danemark et BIMCO et par l'OHI, ainsi que les informations orales fournies par la Chine. Aucun nouveau cas d'anomalie de fonctionnement des ECDIS n'a été soulevé et le sous-comité a pris bonne note des mesures prises par l'OHI. .

Point 13 de l'ordre du jour – Elaboration de notes de bas de page explicatives se rapportant aux règles V/15, V/18, V/19 et V/27 de la Convention SOLAS

14. Le sous-comité a examiné un projet de note de bas de page explicative à la règle V/27 de la Convention SOLAS, présenté par l'Australie et le Royaume-Uni et co-parrainé par l'OHI. La règle V/27 de la Convention SOLAS stipule que les cartes et publications nautiques doivent être « appropriées » et « tenues à jour ». L'objet de la note de bas de page était de clarifier les termes « appropriées » et « tenues à jour » lorsque l'ECDIS est utilisé pour satisfaire aux prescriptions d'emport de cartes. Le sous-comité n'a pu se mettre d'accord sur la question de savoir si la note de bas de page proposée était appropriée ou s'il était nécessaire d'amender la règle V/18.4 de la Convention SOLAS concernant les dérogations à la conformité avec les normes de performance actuelles ou de revoir la SN.1/Circ.266 sur la maintenance du logiciel ECDIS. Les Etats membres sont invités à reconsidérer la question dans le but de soumettre de nouvelles propositions à la 1<sup>ère</sup> réunion du NCSR.

Point 19 de l'ordre du jour –Divers – Elaboration d'un code obligatoire pour les navires exploités dans les eaux polaires

15. Le sous-comité a examiné les informations présentées par l'OHI à la 57<sup>ème</sup> session du sous-comité de la conception et de l'équipement du navire (DE 57) sur l'état de la cartographie et de la fourniture de données hydrographiques dans les régions polaires. Le sous-comité a pris note des commentaires émanant de la 92<sup>ème</sup> session du MSC (cf. référence B) et a reconnu qu'il était nécessaire que les Etats côtiers et les Etats parties du Traité sur l'Antarctique remplissent les obligations prescrites dans la Convention SOLAS en accordant une priorité à la réalisation de levés hydrographiques de référence systématiques. Le sous-comité a approuvé les textes soumis par l'OHI sur l'état de la cartographie pour leur inclusion dans le *Préambule* du Code polaire et dans la partie B *Directives additionnelles* lors de la réunion du groupe de travail intersession en octobre.

Election du président et du vice-président pour 2014

16. Du fait de la réorganisation de l'OMI et de la fusion des sous-comités NAV et COMSAR, il a été décidé de ne pas procéder à l'élection du président et du vice-président pour 2014. L'élection du président et du vice-président sera le premier point de l'ordre du jour de la 1<sup>ère</sup> réunion du NCSR.

Dates de la 1<sup>ère</sup> réunion du NCSR

17. Il est actuellement prévu de tenir la 1<sup>ère</sup> réunion du NCSR au siège de l'OMI, à Londres, du 30 juin au 4 juillet 2014.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Gilles BESSERO  
Directeur